

**COMMUNE DE DAME-MARIE-LES-BOIS**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**séance du 13/01/2011**

\*\*\*\*\*

Le 13 Janvier 2011, légalement convoqués, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à 20 heures 30 minutes à la Mairie, sous la présidence de Madame VIAUD Anne-Marie Maire.

Présents : Mme VIAUD Anne-Marie, Maire,  
Mmes : PEREIRA Marie Manuela, PETAY Jocelyne,  
MM : DEHAEN Dominique, DUVILERS Christophe, FLEUR Dany, GAUDIN Jean-Pierre, GEFFRAY Jérôme,  
GEORGE François, LEFÈVRE Guy, ROBIN Jean-Claude

Secrétaire de séance : Mme PEREIRA Marie Manuela

Madame le Maire demande au Conseil l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- nomination d'un nouveau membre du CCAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'inscription de ce point à l'ordre du jour.

Le compte-rendu de la séance précédente a été lu et adopté.

\*\*\*\*\*

**1. SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE D'INDRE ET LOIRE (SIEIL)**

Madame le Maire fait lecture d'un courrier du SIEIL l'informant de la modification des statuts approuvé par le Conseil Syndical.

En tant que collectivité adhérente, la commune doit délibérer pour l'adoption de ces nouveaux statuts.

Le Sieil propose de prendre une nouvelle compétence " l'Eclairage Public".

A l'issue de la validation des nouveaux statuts du SIEIL, la commune pourra, si elle le souhaite, adhérer à cette compétence "Eclairage Public" en délibérant à nouveau.

**APPROBATION DES MODIFICATIONS DES STATUTS DU SIEIL**

Le Comité syndical du SIEIL a approuvé par délibération du 2 décembre 2010 les modifications de ses statuts qui portent notamment sur l'adhésion de la commune de Chatillon-sur-Indre et la prise de compétence éclairage public.

En application de l'article L 5211-20 du Code général des collectivités territoriales, chaque adhérent au Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire doit à présent se prononcer sur l'adoption de ces nouveaux statuts du Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la modification des statuts du SIEIL tels qu'annexés à la présente délibération qui portent notamment sur l'adhésion de la commune de Chatillon-sur-Indre et la prise de compétence "éclairage public".

**ENFOUISSEMENT RUE DES JARRIERES**

A la suite de plusieurs incidents survenus sur le réseau électrique de la rue des jarrières, le SIEIL a proposé à la commune d'enfouir le réseau électrique fragile de la rue des jarrières le long de la départementale D 74. Le coût de l'enfouissement est pris en charge par le SIEIL. La ligne aérienne sera également reprise sur les chemins ruraux qui mènent à la Petite Jarrière et à la Jarrière mais laissée aérienne. Les travaux d'enfouissement auront lieu à partir du 4 avril 2011 - durée prévue 2 mois. Il sera donc nécessaire de modifier l'éclairage public.

Madame le Maire propose d'inscrire au budget 2011 l'achat de deux candélabres d'éclairage public qui pourront être subventionnés si les lampes sont aux nouvelles normes.

## **2. INFORMATIONS SUR LES TRAVAUX EN COURS** **AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE**

Les travaux d'agrandissement sont bien avancés. Les plantations seront effectuées et le maître d'oeuvre suit le dossier. Le jardin du souvenir et le colombarium seront mis en place dans le nouvel espace en 2011, si le budget communal 2011 le permet, ou au plus tard en 2012

## **3. NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Nadine FLEUR nous a quitté. Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal pour que le CCAS conserve le même nombre de membres, Madame Nicole STEPHAN qui a accepté cette mission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et désigne comme membres du bureau du CCAS :

Membres du Conseil municipal élus lors de la réunion du 15 mars 2008 :

- Mme PETAY Jocelyne
- M. GEFFRAY Jérôme
- M. GEORGE François,
- M. LEFEVRE Guy

Mme PEREIRA Marie-Manuela, membre suppléant

Membres extérieures élus lors de la réunion du 15 mars 2008

- Mme DUVILERS Karine
- Mme KIJ Valérie
- M. GIRAUDET Pierre

Nouveau membre extérieur élu :

Madame STEPHAN Nicole

Présidente du CCAS et membre de droit :

Madame VIAUD Anne-Marie, Maire de Dame-Marie-les-Bois

## **4. QUESTIONS DIVERSES**

### **VOIRIE**

Chemin de la Hautboiserie : Madame le maire va relancer les entreprises afin d'obtenir des devis qui seront étudiés au prochain conseil.

Plusieurs chemins comportant des trous ont été repérés. De l'enrobé à froid sera déposé dès que le temps le permettra. Les services de l'Etat et du Conseil Général ne pouvant plus fournir cet enrobé, Madame le Maire va contacter les entreprises qui le distribuent.

La Picardière : Madame le Maire va demander des devis pour la consolidation des bernes.

### **INSEE**

Madame le Maire fait lecture du document de l'INSEE qui porte à connaissance la population légale de la commune au 1er janvier 2011. Ce chiffre sera actualisé tous les ans

**Population totale au 1er janvier 2011 : 335 habitants**

## **INFORMATION SUR LA REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (application en 2014)**

**La prochaine séance est fixée au jeudi 17 février 2011**

A Dame-Marie-les-Bois, le 28 janvier 2011

**Madame le Maire**  
**Anne-Marie VIAUD**

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE \*0116 97100\*' around the perimeter and 'DAME-MARIE-LES-BOIS' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross.